

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 4.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 22 JANVIER 1880

## AVIS IMPORTANTS

*L'Opinion Publique* est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## UTILITÉ DE LA DISCUSSION PUBLIQUE

La Société d'économie politique s'est réunie pour la deuxième fois, mardi dernier. La discussion a roulé sur le sujet de l'union législative. On a remarqué que tous les sociétaires anglais, qui ont pris part au débat, se sont, sans exception, prononcés pour le système unioniste. On a particulièrement noté le discours du président, M. Kerr, C. R., et celui de M. le pasteur Bray. Faudrait-il en conclure que ce sentiment est généralement en faveur parmi nos concitoyens anglais?

Le temps a manqué pour la contre-partie, qui a été remise à une prochaine réunion. M. David seul a pu relever quelques-uns des arguments énoncés par les orateurs de l'affirmative. Ceux-ci n'ont pas été forts du reste, s'ils ont été chaleureux et apparemment convaincus. Ils n'ont aucunement montré que l'union législative fût nécessaire; ni qu'elle soit désirable ou désirée.

Le principal point de leur argumentation avait trait à la question financière, Le Canada est trop gouverné, ont-ils dit, les gouvernements locaux sont une entrave coûteuse et on doit les supprimer afin de rétablir notre position compromise. C'est faire assez bon marché de nos institutions provinciales que de les faire dépendre ainsi d'une simple considération économique, de proposer leur suppression à seule fin d'équilibrer le budget général. Si nos revenus sont insuffisants pour soutenir au régime double, qu'on les augmente par le moyen des taxes; notre autonomie comme province vaut bien la taxe directe. Et puis, cette assertion même est fautive. La concentration des pouvoirs à Ottawa n'aurait pas l'effet attendu, de diminuer notablement les dépenses publiques. On ne ferait dispa-

raître ainsi qu'un petit nombre de charges, telles que celle de la législation locale. Les principaux services, comme le service de la justice, celui de l'éducation, qui absorbent réunis près de la moitié de notre revenu, ne feraient que changer de mains, et passer au gouvernement général, dont les dépenses seraient accrues d'autant. Le coût de la législation et du service civil se trouverait également augmenté par suite du surcroît de travail qui résulterait pour le parlement général et l'administration du surcroît des attributions. Ce serait, en fin de compte, bonnet blanc et blanc bonnet. Et d'ailleurs, nos institutions locales ne coûtent pas assez cher, pour qu'on veuille les renverser par motif d'économie. Quoi qu'on en dise, nous sommes le peuple le moins taxé, le moins grêvé de charges publiques.

Nous serions curieux de savoir si parmi les provinces de la Confédération il y en a une seule qui vouldt de l'union législative. Ce n'est pas la province d'Ontario, qui est trop prospère sous le régime actuel pour demander un changement. Ce ne sont pas non plus les provinces du Golfe, qui ne veulent pas même d'une union partielle entre elles seules. Chacune a ses institutions propres, auxquelles elle est attachée, et tient à son autonomie, en dépit de l'identité de race, de langage, de mœurs, qui fait véritablement un même peuple de ses habitants et de ceux des provinces voisines. Au fait, l'un des discoureurs de mardi a affirmé que la province de Québec désire plus que toute autre l'union législative à cause de sa position gênée. Celui-là ne parlait que pour un groupe de la population et ignorait évidemment les dispositions de l'élément français; les Canadiens-français préféreraient même l'annexion, comme nous le disions la semaine dernière, à l'union législative. L'annexion, du moins, nous laisserait notre autonomie, et nous y tenons plus qu'à tout le reste.

M. Bray a fait de belles considérations sur la nécessité de se fusionner, de former un seul peuple des différents groupes nationaux qui habitent le Canada. Il a dit que les Canadiens-français étaient plus spécialement tenus de travailler à opérer cette fusion, puisque les membres de leur société nationale ont pour devise d'être "Canadiens avant tout." Canadiens, dans le sens entendu par M. Bray, signifie : Anglo-Canadiens. La fusion dont il parle ne serait pas autre chose pour nous que l'anglification. Pourquoi ferions-nous le sacrifice de notre nationalité? Est-ce que la vie commune n'est pas possible dans les conditions présentes pour les Canadiens-Anglais et les Canadiens-français? Est-ce que les auteurs de la Confédération ne nous ont pas mis en position de vivre ainsi à toujours. Quand donc ont-ils dit que les distinctions de race, en Canada, ne pouvaient durer longtemps, et qu'on devrait les faire disparaître un jour.

Mais tout cela n'est que de la politique spéculative. C'est le but de la Société de favoriser la discussion de ces sortes de questions, au seul point de vue théorique. Tant qu'on s'en tiendra là, le mal ne sera pas grand. Il y a un côté pratique à la chose, cependant. Les sociétaires ne discutent pas seulement pour le plaisir de discuter, par manière d'exercice et en soutenant le pour et le contre, comme cela se pratique dans d'autres associations. Ils sont

sérieux, et pensent ce qu'ils disent. Leurs énoncés sont autant de déclarations personnelles, de professions de foi sincères et, comme les débats sont publiés, ils ont à ce titre une certaine importance proportionnée à l'importance personnelle des orateurs eux-mêmes. Pour un bon nombre, c'est une occasion qu'ils ne rencontrent pas souvent ailleurs de faire connaître leurs opinions. La plupart étant des hommes publics, il peut être utile et il est curieux de recueillir leurs paroles. La soirée de mardi, par exemple, a fait voir M. Kerr et M. Bray sous des aspects nouveaux. On ignorait généralement que le premier fut un adversaire aussi acerbe des institutions provinciales et en particulier du conseil législatif, et nous ne savions pas que ces idées fussent si répandues parmi nos concitoyens anglais. Ce sont choses bonnes à connaître.

A. GÉLINAS.

## LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL ET L'ÉDUCATION

L'importance accordée à l'éducation de la jeunesse a toujours été regardée par les moralistes modernes comme le fidèle interprète du génie d'un peuple; en effet, c'est le thermomètre précis qui donne le degré de civilisation auquel il est parvenu, c'est la preuve la plus convainquante de sa vitalité et l'assurance certaine d'un avenir brillant et prospère. Les pays qui ont fait à cette partie du programme ministériel les plus larges concessions, sont ceux où les sciences et les arts sont le plus développés, et qui ont acquis, en dépit même de leur faible population et de l'exiguïté de leur territoire, une prépondérance marquée parmi les nations.

Cette grave question, autour de laquelle gravitent tant d'autres qui leur doivent leur importance, a été comprise par la plupart des hommes que Dieu a préposés à la direction du Canada. Nos gouverneurs ont toujours travaillé pour que le niveau des connaissances enseignées dans le pays allât toujours croissant, et ils ont toujours mis en jeu leur influence et leur autorité pour promouvoir les intérêts intellectuels de notre peuple. Mais, il faut l'avouer, on a constaté plusieurs lacunes dans leur manière de concourir au développement de l'instruction publique. Trop souvent leur action fut concentrée sur quelques institutions dont l'éclatante renommée reléguait dans l'ombre les établissements d'instruction primaire ou secondaire, bien que ces rares institutions n'aient toujours représenté qu'une fraction bien infinie de notre jeunesse scolaire. Il appartenait au marquis de Lorne de faire cesser cet exclusivisme qui n'a jamais eu sa raison d'être; le premier, il cherche à faire bénéficier toutes les classes de la société des institutions artistiques dont s'honorent les vieux pays, et, dans sa sollicitude, il embrasse tous les établissements d'éducation disséminés dans le Dominion, si élémentaires que soient leurs programmes d'études, si humbles que soient les élèves qui les fréquentent. Un grand nombre de médailles d'argent ou de bronze d'evront chaque année être distribuées à divers établissements. Ces efficaces encouragements ont pour but de favoriser le développement des sciences et des arts; ils s'adressent à tous les degrés de l'échelle

didactique; ici, c'est la lecture, là c'est l'économie domestique; dans une maison, c'est la calligraphie, dans une autre, c'est l'étude du dessin, dans un grand nombre, c'est l'orthographe, la littérature, etc., etc.

On conçoit qu'il n'est pas, aux regards de l'écolier, de stimulants plus efficaces que ces distinctions honorifiques, émanées d'un personnage aussi auguste que notre gouverneur-général. Cette voie de progrès, à laquelle travaille de concert la princesse Louise, doit donc provoquer de notre part les plus sincères sentiments de reconnaissance et d'estime pour ceux auxquels la Providence a confié les rênes de l'administration en ce pays; nous devons aussi nous féliciter de ce que nos gouvernants aient compris que le premier, le plus grand, ou plutôt l'unique moyen de faire du bien à un peuple, c'est de lui ouvrir les portes des sciences et des arts.

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

## CANADIENS-FRANÇAIS ET ANGLAIS

La *Gazette* de Montréal, parlant des réclamations dont le *Courrier* s'est fait l'écho, soutient que le principe de la distribution du patronage d'après le chiffre de la population est faux et absurde. Elle le déclare même monstrueux comme doctrine, et pose en règle que la qualification personnelle est la seule chose dont on devrait tenir compte, en général, lorsqu'il de nommer à un emploi.

Il faudrait s'entendre. La *Gazette* aurait raison de se mettre en émoi si l'on prétendait que la population et le nombre doivent être les seuls guides dans le choix des employés et des fonctionnaires. Mais personne ne songe à soutenir cette opinion. Tout ce que l'on veut, tout ce que les différentes nationalités demandent, c'est qu'il soit tenu compte du chiffre de la population dans le maniement du patronage, et que les emplois soient autant que possible distribués d'après ce chiffre, toutes choses étant égales d'ailleurs. Il n'y a rien que de très régulier et légitime en ceci. Nul ne saurait objecter à ce que dans la distribution du patronage gouvernemental, par exemple, on attribue aux Anglais, aux Irlandais, aux Canadiens-français, des parts proportionnées à leur importance respective comme fractions de la population, pourvu que le service ne souffre pas de cette façon d'opérer, et que les employés choisis d'après cette méthode soient bien qualifiés d'ailleurs. Nos concitoyens anglais sont les premiers à se réclamer du principe, lorsqu'ils se croient victimes de passe-droits ou veulent se faire donner leur part de faveurs. C'est parce qu'il sont censés former un quart de la population de la province qu'ils exigent un portefeuille sur quatre à Ottawa, et deux sur sept à Québec. Et si nous nous avisions de leur contester ce droit, ils crieraient à l'injustice et s'insurgeraient. Ils auraient mauvaise grâce, par conséquent, à se scandaliser et à crier à la monstruosité parce que nous affirmons comme eux nos justes prétentions.

La pratique dénoncée par la *Gazette* est en vigueur dans tout le pays et fait partie de nos institutions. Notre système parlementaire est basé sur la représentation d'après la population: notre système administratif aussi. Est-ce que le pouvoir, à Ottawa, n'est pas partagé entre les